

**Modèle de politique sur le harcèlement au travail**

Le Conseil scolaire du district de <...........> (le Conseil) est d’avis que tous les travailleurs ont droit à un milieu de travail respectueux. Le Conseil tient à fournir à tous ses travailleurs un milieu de travail exempt de harcèlement, que la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*définit comme suit :

« Harcèlement au travail » désigne le fait pour une personne d’adopter une ligne de conduite caractérisée par des remarques ou des gestes vexatoires contre un travailleur dans un lieu de travail lorsqu’elle sait ou devrait raisonnablement savoir que ces remarques ou ces gestes sont importuns.

Le Conseil tient à mettre en application des mesures et des procédures pour signaler et régler les incidents et les plaintes de harcèlement au travail ainsi qu’à fournir aux travailleurs des renseignements concernant sa Politique sur le harcèlement au travail.

La politique s’applique à toutes les personnes associées au Conseil, notamment les conseillères et conseillers scolaires, les élèves, les employés, les visiteurs comme les parents et les membres de la collectivité, les bénévoles, les titulaires de permis, les entrepreneurs et les employés d’autres organisations qui travaillent ou sont invités sur les propriétés du Conseil.

Les personnes associées au Conseil doivent se conformer à la présente politique et maintenir un environnement exempt de harcèlement.

Les politiques connexes du Conseil à l’appui de la présente politique sont les suivantes :   
(Les conseils doivent répertorier de la façon habituelle les politiques qu’ils ont adoptées et qui renforcent la présente politique, par exemple les suivantes :)

* Politique sur la santé et la sécurité au travail
* Politique sur la sécurité dans les écoles
* Politique pour un milieu de travail respectueux
* Politique sur le harcèlement au travail
* Code de conduite
* Politique sur la prévention de l’intimidation et l’intervention en cas d’intimidation